**No 7939**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi du 23 décembre 2014 relative à la réalisation du Pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck et à la modification de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire**

**RESUME**

Le présent projet de loi propose une rallonge financière de 39,3 millions d’euros pour le département des Travaux publics – Administration des ponts et chaussées (Fonds des Routes) de la « loi du 23 décembre 2014 relative à la réalisation du Pôle d’échange multimodal de la Gare d’Ettelbruck et à la modification de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l’infrastructure ferroviaire » pour les projets financés par le Fonds des Routes. Ensuite, un nouvel article 5 est intégré dans la loi initiale afin de déclarer d’utilité publique l’ensemble du projet de réalisation du pôle d’échange multimodal de la gare d’Ettelbruck.

Vu qu’il s’agit d’une modification des limites financières fixées par une loi de 2014, les montants mentionnés dans le dossier parlementaire de dépôt ainsi que dans le présent rapport correspondent non pas à la valeur actuelle de l’indice semestriel des prix à la construction, mais à la valeur 738,97 applicable au 1er octobre 2013.